

# Expulsé de France, il lance sa voiture sur le sanctuaire de la Madone de Pompéi : 2 ans de prison !

écrit par Christine Tasin | 31 mars 2018



Un Algérien expulsé de France... Pourtant il faut en faire, pour être expulsé de France. Expulsé ? Il part en Italie. Là-bas il reçoit à nouveau un avis d'expulsion.. Mais reste en Italie où il court des jours heureux en attendant l'occasion de faire couler le sang.

Fort heureusement, le sanctuaire avait été protégé par des bacs de ciment interdisant l'accès aux voitures ( vous avez vu combien de bacs protéger nos édifices à nous ? Ils préfèrent mobiliser des soldats Sentinelle pour protéger les mosquées de dangers inexistantes, sauf à considérer le jambon comme une arme létale ).

Condamné à moins de 3 ans de prison, il aurait pu éviter

celle-ci sans sa "dangerosité extrême" et être juste en "résidence surveillée"...

La conclusion est simple. Dans deux ans et demi il est dehors et il recommence. Gageons que même si une expulsion était décidée il resterait à rôder en Italie ou reviendrait en France.

Ils assassinent nos peuples, tout simplement.

Un Algérien fonce en voiture vers le Sanctuaire de Pompéi :  
*" Je l'ai fait au nom d'Allah "*

Il s'est écrasé contre les barrières qui protègent l'église.

A l'audience, il a récité une litanie en arabe. L'homme a 22 ans : il a été expulsé de France et expulsé par la Préfecture de Cagliari, mais il était encore dans notre pays.

Il a parcouru en contresens la via Bartolo Longo au milieu de la foule de piétons puis s'est écrasé contre les bacs de ciment fleuris disposés de façon à protéger la Basilique de Pompéi des attaques terroristes.

Othman Jridi, algérien de 22 ans arrivé en Italie après avoir été expulsé de France et à nouveau expulsé par le Préfet de Cagliari mais resté dans notre pays a été bloqué par les vigiles urbains après une brève fuite.

Le juge monocratique de Torre Annunziata, Fernanda Iannone-experte en terrorisme international et auteur d'une monographie sur les Foreign Terrorist Fighters – non seulement a validé l'arrestation mais a validé l'incarcération.

Pour les faits reprochés ( vol d'une voiture et fausses

déclarations à un officier de police ) l'Algérien a été mis en procédure immédiate : l'avocate qui l'assiste a demandé une réduction de peine et donc la peine de 4 ans et 1 mois demandée par le pm a été réduite. Jridi a été condamné à 2 ans et demi.

*"Une condamnation néanmoins très sévère eu égard à la futilité de l'acte d'accusation, selon l'avocate.*

Le dossier a été envoyé au pool antiterroriste du Parquet de Naples pour approfondir les faits.

*" Dangerosité extrême "*

L'inculpé aurait pu obtenir la résidence surveillée ( la loi le prévoit pour les condamnations inférieures à trois ans ) mais le juge en a décidé autrement :

Trop d'éléments en sa défaveur.

Le magistrat argumente :

Il faut tenir compte de l'extrême dangerosité par la conduite tenue par le détenu : ( invasion d'une zone piétonnière, place normalement fréquentée par des centaines de personnes les jours ouvrables et des milliers de pèlerins les jours fériés)

Le lieu ( place attenante au sanctuaire de la Madone de Pompéi)

La personnalité ( sujet de nationalité algérienne , irrégulier sur le territoire italien, expulsé du territoire français) Les conditions psycho physiques de la personne ( qui avait pris des stupéfiants et des psychotropes ) et qui évoquent des épisodes d'attentats terroristes.

De plus, le jeune Algérien en cours d'audience a déclaré :

*" ne pas être en condition de savoir pourquoi il avait commis*

*cet acte autrement que pour se sentir plus près d' Allah, ce qui lui aurait été plus facile de faire avec l'absorption de produits médicamenteux ".*

L'objectif.

En outre, le détenu , en cours d'audience a continuellement émis des sons labiaux et récité une litanie de mots arabes au nom d'Allah."

Concrètement, le danger existe et est probable que le détenu commette d'autres délits dans le genre duquel nous sommes occupés à débattre.

Etant donné que nous ne sommes pas sûrs qu'il s'abstienne de commettre d'autres délits, il doit rester incarcéré suite à la gravité des faits qu'il a commis.

Le juge souligne les éléments du prévenu ( drogué, en prière, exalté, dans une zone religieuse ) qu'il a parcouru plusieurs kilomètres pour atteindre son objectif.

Mais son incarcération est aussi due au fait qu'après avoir menti au sujet de son identité aux carabinieri arrivés dans l'enquête des vigiles urbains , Jridi a continué à mentir au sujet de son adresse: il a donné l'adresse d'un de ses compatriotes et quand il est arrivé à son domicile accompagné par des militaires , lui a chuchoté en arabe :

" Dis que je vis ici, sinon ils m'arrêtent " .

Le pool antiterroriste du Parquet de Naples a des éléments en abondance pour approfondir cette enquête.

Traduction pour Résistance républicaine par Valkyrie

[http://corrieredelmezzogiorno.corriere.it/napoli/cronaca/18\\_marzo\\_28/algerino-si-lancia-un-auto-il-santuario-pompei-l-ho-fatto-nome-allah-8f6a6d04-32b4-11e8-838c-89ab153d803a.shtml?refresh\\_ce-cp](http://corrieredelmezzogiorno.corriere.it/napoli/cronaca/18_marzo_28/algerino-si-lancia-un-auto-il-santuario-pompei-l-ho-fatto-nome-allah-8f6a6d04-32b4-11e8-838c-89ab153d803a.shtml?refresh_ce-cp)